

IRHiS



FROD

Frontières en débat

Séminaire interdisciplinaire de l'École doctorale SHS

Responsables scientifiques

Béatrice Touchelay

professeure, Histoire contemporaine (IRHiS, ULille)

Étienne Peyrat

maître de conférence, Histoire contemporaine (IRHiS, ScPo-Lille)

Farid Lekeal

professeur, Droit (Centre d'Histoire judiciaire, ULille)

Luisa Brunori

chargée de recherche (Centre d'Histoire judiciaire, CNRS)

Nathalie Flament

Ingénieure d'études (Centre d'Histoire judiciaire, ULille)

François Moullé

maître de conférences, Géographie (Centre de recherche Discontinuités, UArtois)

Fabienne Leloup

professeure ordinaire de sciences politique (Institut Frontières et discontinuité, UCL)

La séance du 29 janvier 2021 sera entièrement à distance et enregistrée.

Pour recevoir le lien zoom, inscrivez-vous auprès de Christine Aubry (christine.aubry@univ-lille.fr)

.../...



Université
de Lille



FACULTÉ
DES HUMANITÉS



Le séminaire prolonge en partie les recherches sur l'histoire de la Fraude menées à l'Université de Lille (laboratoire IRHiS-UMR 8529 [Univ. Lille, CNRS]) depuis 2014 : un projet franco-suisse (*Fraude, Inégalité, Citoyenneté*-FRIC) ; un « projet émergent » à la MESHS de Lille en 2015-2016 (*Fraude en situation transfrontalière*-FRITE) puis un projet soutenu par le Comité pour l'histoire économique et financière de la France (*Fraude, Frontières et territoires*) qui a conduit au colloque final organisé à Paris dont les actes viennent d'être publiés¹.

Ces programmes ont permis de prolonger une réflexion collective sur le sens et les pratiques de l'illégalité, sur les territoires de l'illicite et sur la fraude, qu'il s'agisse de contrebande, de contrefaçon ou de dissimulation fiscale. Sans la nommer systématiquement, ils ont placé la frontière, qu'elle soit géographique (séparation entre deux nations souveraines), thématique (limites entre disciplines académiques), juridique (distinction entre licite et illicite), linguistique ou symbolique (les attributs de la souveraineté : statut du monarque au centre de la place de garde, armée, drapeaux) au cœur de leurs réflexions.

Ce séminaire vise à mieux comprendre le sens de la frontière en retenant les perspectives les plus prometteuses de ces programmes. Ils seront animés par deux historiens de l'IRHiS (Étienne Peyrat et Béatrice Touchelay) et par trois juristes du Centre d'histoire judiciaire de l'Université de Lille (Farid Lekeal, Luisa Brunori et Nathalie Flament).

Le séminaire permettra aussi d'aborder une autre question incontournable : de quelle manière cette histoire européenne du droit des affaires se confronte-t-elle aux droits particuliers qui sont une des sources fondamentales du droit des marchands ? La question n'est pas simple, car il n'y a pas de *ius plus proprium* que le droit des affaires, comme l'ont remarqué depuis longtemps les spécialistes . Toutefois, ce droit des affaires présente historiquement une homogénéité et une porosité n'ayant pas d'équivalents .

La présentation de travaux de recherches doctorales en cours sur ces thématiques et les échanges qu'ils susciteront ouvriront des perspectives originales et contribueront à enrichir les approches des frontières.

Pourtant, même si les frontières ont perdu une partie de leurs fonctions dans l'espace européen, elles n'ont pas totalement disparu et peuvent être rétablies (pour le contrôle des migrants, face au COVID). Elles soulèvent en outre des questions de mémoire (faut-il détruire ou réhabiliter les anciens bâtis frontaliers ?). Elles continuent aussi, souvent, de séparer deux espaces linguistiques distincts, espaces qui peuvent exister sans frontière politique (Flandre-Wallonie). La disparition de la frontière matérielle ne suffit donc pas à gommer des différences nationales majeures héritées de plusieurs siècles d'histoire. Remarquons aussi que, même si son métier est profondément renouvelé depuis l'ouverture du marché unique, le douanier reste un fonctionnaire intégré à la fonction publique d'État. Le séminaire s'intéressera aux professions liées aux frontières (douaniers et frontaliers), aux opportunités que leur présence peut offrir en termes d'emplois par exemple (l'Eurométropole en particulier) mais aussi à leurs limites.

La présentation de travaux de jeunes chercheurs, la confrontation avec d'autres, moins jeunes, de différents horizons disciplinaires, autour du droit et de l'histoire, les rencontres avec le monde associatif, professionnel et transfrontalier visent à provoquer des discussions, à croiser les méthodes pour élargir les horizons de la recherche. Les séminaires offriront aussi l'occasion aux étudiants, doctorants en priorité, mais sans exclure les masters, de se renseigner sur les opportunités offertes par leur situation frontalière en termes d'emplois ou de débouchés.

